



CSAL du 16/11/2023

**Ordre du jour :**

- 1) Pont naturel 2024 (pour avis)
- 2) Création de l'antenne SIE de Cambrai – aspects métiers (pour avis)
- 3) Présentation du dossier de fusion des SIE lillois – aspects métiers (pour avis)
- 4) Présentation du dossier de fusion des SIE de Douai/Cambrai – aspects métiers (pour avis)
- 5) Horaires variables du SGC de Wallers (pour avis)
- 6) Questions diverses

**1) Pont naturel 2024 (pour avis):**

La DRFIP Nord n'a proposé que le vendredi 16 août 2024 comme pont naturel.

Le directeur régional nous a indiqué que c'était une décision de la Direction Générale et qu'il appliquait cette décision.

**L'UNSA a demandé le vendredi 10 mai 2024 car, ce jour-là, les écoles seront fermées et les parents ne sauront pas forcément comment assurer la garde de leurs enfants scolarisés.  
L'application CHORUS sera fermée.**

La DRFIP Nord ne demandera pas 50 % de présence dans tous les services.  
Malheureusement, certains services devront être sur le pont comme les SIP, les accueils et les services e-contacts.

Est-ce que des contribuables se déplaceront dans les services pour avoir des informations et explications concernant la déclaration des revenus 2023 ?

**L'UNSA espère que le directeur général sera présent à son bureau de Bercy le vendredi 10 mai 2024 par solidarité avec ses agents**

**L'UNSA espère également que Frank Mordacq, directeur régional, sera lui aussi présent par solidarité avec les agents de la DRFIP Nord**

**L'UNSA a voté CONTRE**

## **2) Création de l'antenne SIE de Cambrai – aspects métiers (pour avis) :**

Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous, il y aura 24 emplois (2A, 15B et 7 C), soit 20 % des emplois des futurs SIE Lille 1 et 2 et du SIE de Valenciennes.

Le travail effectué par cette antenne sera :

- la gestion des AVISIR;
- la gestion de la défaillance déclarative (travaux de relance, procédures d'imposition d'office (EO-TO)).

cela représentera 20 % des effectifs et également 20 % du travail effectué.

Il y aura la création d'un référent dans chaque SIE exportateur.

Le Chef de service n'est pas encore connu.

**L'UNSA a voté CONTRE**

## **3) Présentation du dossier de fusion des SIE lillois – aspects métiers (pour avis) :**

Au 1er janvier 2025, les 4 SIE lillois vont être fusionnés en 2 SIE avec la création d'une antenne à Cambrai. Les emplois seront transférés de Lille (17 emplois : 2A, 8B et 7C) et de Valenciennes (7 B).

SIE Lille Nord	Au 1er janvier 2025, déménagement à la NCA* ou Fives
SIE GLE	Au 1 janvier 2025, déménagement à la NCA
SIE Lille Ouest	En avril 2024, déménagement à la NCA, puis au 1 janvier 2025 les agents désirant rejoindre Fives déménageront à nouveau
SIE Lille Seclin	Reste à Lille Fives

\*NCA : Nouvelle Cité Administrative

Le tableau ci-dessous vous indique les emplois par grade, leur provenance et leur cible à la fois pour :

- la création du SIE Lille 1 qui sera implanté à la Nouvelle Cité Administrative et gèrera les entreprises de Lille intra-muros;
- la création du SIE Lille 2 qui sera implanté à Lille-Fives et gèrera les entreprises des communes de la périphérie lilloise;
- la création de l'antenne des futurs SIE lillois et du SIE de Valenciennes.

SIE	NORD	GLE	OUEST	SECLIN	
	30	20	21	20	91
A+	2	1	1	2	6
A	4	3	3	3	13
B	18	9	12	10	49
C	6	7	5	5	23
LILLE 1	11	15	8	0	34
A	2	2	1	0	5
B	9	6	6	0	21
C	0	7	1	0	8
LILLE 2	12	0	8	14	34
A	1	0	2	3	6
B	8	0	4	8	20
C	3	0	2	3	8
CAMBRAI antenne des SIE Lillois	5	4	4	4	17
A	1	1	0	0	2
B	1	3	2	2	8
C	3	0	2	2	7
CAMBRAI antenne du SIE Valenciennes					
B					7
Total emplois de l'antenne de Cambrai					24

Les SIE Lillois seront composés de 5 pôles :

- vie de l'entreprise : gestion des locaux professionnels, saisie déclaration CFE, relances et traitement de la défaillance des IDL et du CTX y afférent;
- gestion contrôle : suivi des remboursements de crédits d'impôt ou de créances (dont remboursement de crédit de TVA circuit court), relance et CSP de régularisation de premier niveau;
- recouvrement : action sur les restes à recouvrer (RAR);
- comptabilité;
- pôle expert : instruction des demandes de remboursement de crédit de TVA.

La répartition des dossiers au sein des pôles pourra être la suivante :

- vie de l'entreprise : répartition alphabétique avec regroupement des grands ensembles tels que les centres commerciaux;
- gestion contrôle : répartition alphabétique des entreprises;
- recouvrement : répartition alphabétique des entreprises;
- comptabilité : au fil de l'eau;
- expert : au fil de l'eau.

### **L'UNSA a voté CONTRE**

#### **4) Présentation du dossier de fusion des SIE de Douai/Cambrai – aspects métiers (pour avis) :**

Cette fusion juridique se fera au 1er septembre 2024 car il n'est pas possible à ce stade de fusionner les 2 bases comptables des deux directions 591 et 592.

Les collègues du SIE de Cambrai auront une priorité 0 pour rester sur le site de Cambrai dans le cas où ils ne suivent pas leurs emplois transférés.

Il y aura 31 emplois (1A+, 5A, 20B et 5C) et la suppression d'un emploi A+.

L'exercice sera réparti entre 5 pôles :

- vie de l'entreprise (1A, 4B et 3C) : gestion avisir et locaux professionnels, saisie des déclarations de CFE, relance et traitement des défaillants IDL;
- gestion-contrôle (1A, 7B et 2C) : suivi remboursement (excédents IS, de crédit d'impôt ou créances dont remboursement de crédit TVA circuit court), traitement de la relance et de la défaillance des impôts auto-liquidés (IS, TVA,...) et le CSP de régularisation de premier niveau;
- recouvrement (5B) : action sur les restes à recouvrer (RAR);
- comptabilité (1A et 4B);
- pôle expert (2A) : instruction des demandes de remboursement de crédit de TVA en circuit long.

Le Directeur régional a indiqué que les agents ne désirant pas rejoindre le SIE de Douai pourront rester à Cambrai avec la possibilité de rejoindre l'antenne SIE de Cambrai.

### **L'UNSA a voté CONTRE**

## 5) Horaires variables du SGC de Wallers (pour avis) :

Les agents du SGC de Wallers ont retenu 3 propositions d'horaires parmi 6 choix pour un vote ultérieur, les choix retenus sont :

- choix 1 :

plage variable de 7h00 à 18h30

plage fixe de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

- choix 2 :

plage variable de 7h15 à 18h45

plage fixe de 9h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

- choix 3 :

plage variable de 7h30 à 19h00

plage fixe de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Frédéric Nyczka  
élu titulaire

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

**Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail**

**Contact : [unsa.dr59@dgfip.finances .gouv.fr](mailto:unsa.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)**

**blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>**

**page facebook : [UNSA DGFIP Hauts-de-France](#)**

**Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>**



NORD

